

Conditions de la validation d'une année ou d'un semestre de L3 en mobilité

(sous réserve de modification)

A) Inscription à l'Université Paris Cité :

Avant toute chose, vous devez effectuer votre **inscription administrative** à l'Université Paris Cité. C'est uniquement en tant qu'étudiant inscrit à l'UPC que vous pouvez valider un ou deux semestres dans votre cursus.

B) Contrat de mobilité et règles d'équivalences :

Il est impératif d'entrer le plus tôt possible en contact avec les responsables de la mobilité de la section de chinois et de l'année L3, avec qui l'étudiant reste en contact tout au long de l'année pour envisager concrètement la validation des enseignements de LCAO lors de la réunion des jurys de diplôme. C'est avec eux que vous arrêtez et signez un **contrat de mobilité** (**téléchargeable sur le site du SRI**), qui est **obligatoire** pour tout départ en mobilité. Vous devez les consulter sur tout changement notable concernant les cours que vous suivez l'année de votre mobilité.

L'établissement d'un contrat de mobilité est indispensable pour la validation au sein de LCAO de l'année passée à l'étranger. Il consiste à lister les enseignements qui seront suivis durant la mobilité, en vis-à-vis des enseignements dispensés à LCAO dans le programme initial de L3, auxquels ils doivent correspondre (voir annexe). La validation des notes chinoises et leur transcription en notes de LCAO se fait terme à terme : il doit donc s'agir de cours de même nature (oral/oral, écrit/écrit, etc.), de **niveau approprié (intermediate ou plus)**, et d'un **volume horaire hebdomadaire supérieur** à celui qui a cours à LCAO — il faut suivre **150h-200h de cours par semestre**. Si les intitulés ne correspondent pas exactement, il faut établir la concordance en accord avec les responsables de la mobilité et de la L3 au moment de l'établissement du contrat de mobilité.

Pour les cours de langue : sur le contrat d'études, détaillez sur les deux colonnes situées en regard l'une de l'autre les intitulés et spécificités des cours à LCAO comme dans l'université d'accueil : à gauche, les cours de L3 à LCAO ; à droite, les cours que vous suivez sur place.

Les cours de grammaire, de lecture, de thème, de version et du chinois classique que nous offrons à LCAO, ainsi que ceux du LANSAD appartiennent à la catégorie « cours de langue ». Si vous ne trouvez pas de cours équivalents, veuillez détailler les cours que vous suivez. Il faut également indiquer le nombre d'heures hebdomadaires de chaque cours et le nombre de semaines de cours. Attention, si l'université d'accueil propose des groupes de niveaux différents, il est important de choisir le **niveau avancé ! Le module libre, le module optionnel, et l'anglais peuvent être validés par divers cours de langue suivis à l'université d'accueil** (dans la limite du raisonnable — les cours non académiques et non linguistiques ne sont pas pris en compte pour validation).

Le cours de Chinois du monde professionnel sera validé par l'obtention de la certification HSK 4 ou TOCFL 3 : ceci doit figurer dans le contrat d'études. Sans ce résultat au HSK ou TOCFL, la validation de la mobilité ne peut se faire. Dès votre arrivée, renseignez-vous sur la préparation et les modalités d'inscription au test HSK ou TOCFL, afin de pouvoir valider votre année.

Pour les cours de civilisation : si l'université d'accueil propose des cours similaires en anglais que vous êtes capables de suivre, nous vous encourageons à les choisir. Cependant, les institutions d'accueil n'offrent pas toujours d'enseignements de civilisation correspondant à votre cursus ou votre niveau. Dans ce cas, **pour**

obtenir la validation de sa L3, l'étudiant en mobilité doit valider à distance deux cours de civilisation chinoise de L3 de LCAO durant son année à l'étranger, soit un cours par semestre. Pour ce faire, l'étudiant prendra contact avant son départ avec l'enseignant responsable du cours concerné du programme de L3 à LCAO, pour connaître les modalités de validation. Il indiquera sur le contrat le cours choisi chaque semestre en indiquant en face la mention « validation à distance ». (Voir un exemple en annexe 2)

C) Soumission du contrat de mobilité :

Le contrat de mobilité est soumis aux responsables pédagogiques de la section de chinois. Envoyez-le avec toutes les équivalences horaires et disciplinaires fixées et vérifiées, au format PDF uniquement, avec signature électronique, **aux responsables de l'année L3 et de la mobilité**.

Il est indispensable que vos contrats d'études définitifs soient reçus et enregistrés par l'administration de l'UPC (SRI et scolarité de LCAO) **avant le 15 octobre**. En effet, sans contrat de mobilité agréé et cosigné par vous, et par les responsables de l'année L3 et de la mobilité, vos résultats obtenus en mobilité ne pourront pas être enregistrés et votre mobilité ne pourra pas être validée.

Si vous êtes en mobilité annuelle, le contrat de mobilité étant semestriel, il faudra établir un premier contrat avant le 15 octobre, et un second contrat en début du 2^e semestre.

Le contrat d'études est établi **de façon complète ou partielle** en fonction du bulletin obtenu en L2 à LCAO. **Il est attendu une moyenne d'au moins 12/20 à l'année écoulée pour qu'une validation complète de l'année en mobilité soit possible.**

D) Validation de la mobilité :

En vue de la validation et de la transcription des résultats, l'étudiant doit communiquer **dès la fin du semestre (en cas de mobilité sur un seul semestre) ou de l'année universitaire** les pièces suivantes **au responsable du L3, ainsi qu'au secrétariat pédagogique de la Licence** :

- 1) un document word sur lequel figure un tableau présentant la liste complète des cours suivis en Chine ou à Taiwan avec le titre des cours, une brève présentation (dans le cas des cours de langue, indiquer le type de cours de langue, oral, écrit, grammaire, expression écrite, etc. ainsi que les références bibliographiques des manuels utilisés pendant les cours, et le niveau), le volume horaire effectué, la note obtenue ;
- 2) le scan des relevés officiels de notes délivrés par l'autorité compétente, authentifiés par un sceau, et détaillant en plus des notes, le titre et le contenu des cours, le volume horaire, le décompte des absences. Gardez à disposition les originaux.

Le responsable de L3 et l'équipe enseignante de la section de chinois sont seuls habilités à établir l'équivalence des notes que vous avez obtenues à l'étranger. Ce n'est qu'après cette validation que les notes correspondantes sont transmises au secrétariat pédagogique. **Veuillez noter que toute note obtenue durant la mobilité inférieure à 60/100 ne sera pas prise en compte.**

Par ailleurs, si vous envisagez une inscription ultérieure en Master recherche à LCAO, vous êtes fortement invités à prendre contact avec un directeur de recherche en fonction du champ et du sujet pressentis, et cela afin de prendre de l'avance dans la préparation d'un projet de recherche.

Annexe 1 : Barème de transcription des notes en Chine et à Taiwan (donné à titre indicatif)

La transcription et la validation du cursus suivi en Chine est effectuée par le jury composé des responsables concernés de la section des études chinoises et de l'UFR LCAO.

Le système de notation sur 100, tel que pratiqué en Chine et à Taiwan, n'est pas proportionnel au système de notation français sur 20. La transcription se fait en fonction du barème suivant :

Notes obtenues en mobilité	Notes équivalentes dans la section d'études chinoises de LCAO
60-64	10
65-69	11
70-74	12
75-79	13
80-84	14
85-89	15
90-94	16-17
95-100	18-20

Pour les notes inférieures à 60 (la moyenne en Chine et à Taiwan), au vu de l'absence grave d'assiduité et de travail que cela impliquerait, ou dans toute autre situation extraordinaire, les responsables prennent une décision de transcription *ad hoc*, après constitution d'une commission pédagogique.

Annexe 2 : exemples de contrat de mobilité

NOM : [REDACTED]

Prénom: [REDACTED]

Pays d'accueil et université : [REDACTED] university

Situation de l'étudiant à Université Paris Cité durant la mobilité (rappel : L'inscription à Université Paris Cité est obligatoire pendant l'année de la mobilité) :

- Niveau d'études l'année de la mobilité : L 2 L 3 M 1 M 2 Doctorat
- Intitulé du diplôme : Licence langues, littératures, civilisations étrangères et régionales parcours études chinoises
- Composante et Faculté : Sociétés et humanités

**Enseignements qui auraient été suivis
à Université Paris Cité**

Equivalences dans l'université d'accueil

Code	Intitulé	Crédits	Code	Intitulé	Crédits
LCH5E015	Grammaire & Analyse des textes	3		Cours complet niveau HSK 5 (1h40 hebdo)	2
LCH5E025	Chinois classique 2	3		Cours complet niveau HSK 5 (1h40 hebdo)	2
LCH5E035	Rédaction et thème	1		Cours complet niveau HSK 5 (1h40 hebdo)	2
LCH5E045	Exercices écrits	1		Cours complet niveau HSK 5 (1h40 hebdo)	2
LCH5E055	Compréhension écrite et version	1		Lecture niveau HSK 5 (3h20 hebdo)	2
LCH5E065	Compréhension orale	1.5		Compréhension orale et expression orale niveau HSK 5 (1h40 hebdo)	2
LCH5E075	Expression orale	1.5		Compréhension orale et expression orale niveau HSK 5 (3h20 hebdo)	2
LCH5E95	Histoire économique de la Chine contemporaine	12		Validé à distance	
LCH5E105	Linguistique chinoise			Non choisi	
LCH5U050	LANSAD			Validé dans l'ensemble des cours de langue	
LCH5U060	Projet professionnel personnel	3		HSK 5	

Le Référent Académique de l'échange à UPCité :

L'étudiant :

Nom :

Nom : [REDACTED]

Date :

Date : 23/09/2025

Cachet et signature (OBLIGATOIRES) :

Signature (OBLIGATOIRE) : [REDACTED]




Ce document est à télécharger complété et signé par toutes les parties, dans votre portail Moveon.

Toute modification doit être soumise au Référent Académique de l'échange : le contrat doit être établi à nouveau, signé par toutes les parties et transmis à votre Référent Administratif.

<https://u-paris.fr/partir-a-letranger/>